Image not found or type unknown

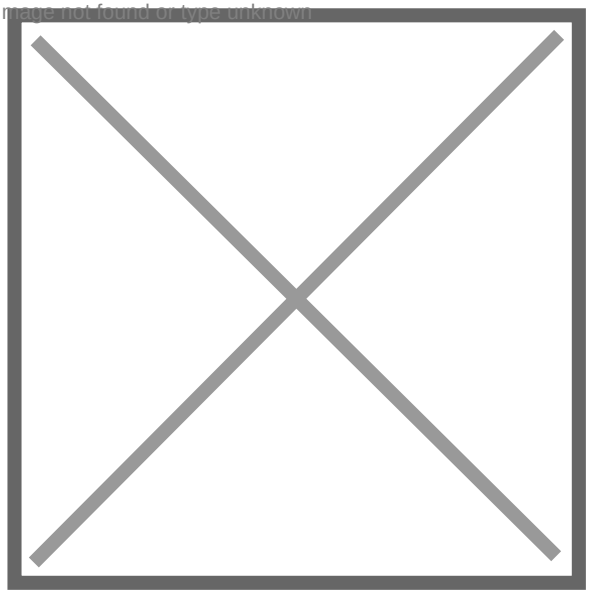

Demande de séparation de corps

Par **kikidu2504**, le **13/12/2010** à **00:02**

Bonjour,

J'ai oublié de préciser que nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens, et, de plus, nous avons 1 contrat de prêt chez le notaire car mon mari me doit la modique somme de 24 000€uros.

Mon mari a quitté le domicile depuis le 1er Août 2010.
A ce jour, il n'a pas entamé de procédure de séparation de corps ou de divorce car, dis-t'il, il n'en a pas les moyens.
Pourriez-vous m'indiquer, approximativement, le coût d'un avocat pour faire une demande de séparation de corps ? (Ce que moi je souhaiterai.).

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **00:14**

La séparation de corps coute aussi cher qu'un divorce, et en plus, n'amène que des ennuis à court terme (par exemple, vous restez solidaire des dettes que votre mari fera)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés